



346

DB29

Consultation publique sur la Réserve
écologique de l'Île-Brion

6213-01-004

Détails sur les options 2.2 à 2.4

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 



Options 2.2 – Milieu naturel désigné par un plan (LCPN)

- Article 13: « Le ministre peut désigner certains milieux en les délimitant sur plan lorsqu'ils se distinguent par la rareté ou l'intérêt exceptionnel que présente l'une de leurs caractéristiques biophysiques. Toute intervention qu'une personne projette dans un milieu naturel ainsi désigné [...] est subordonnée à l'autorisation du ministre. »;
- L'arrêté ministériel préciserait que seules les activités éducatives et la chasse aux phoques sont acceptables, selon certaines modalités afin d'éviter le conflit d'usage et de minimiser les impacts sur l'habitat des espèces aviaires ou floristiques menacées ou vulnérables;
- Serait une première utilisation de cet article et pourrait être reconnu comme une aire protégée.



Options 2.3 – Réserve de biodiversité projetée (LCPN)

- Article 27: « [...] le ministre, avec l'approbation du gouvernement, dresse le plan de cette aire, établit un plan de conservation pour celle-ci et lui confère un statut provisoire de protection à titre [...] de réserve de biodiversité [...] projetée »;
- L'article 34 interdit les principales activités industrielles;
- Obligation de tenir une consultation du public avant de désigner un statut permanent de protection;
- Article 46: « Dans une réserve de biodiversité: 1° sont interdites [...] g) sous réserve des mesures au plan les autorisant et prévoyant leurs conditions de réalisation: [...] iii. les activités commerciales »;
- Habituellement pour des territoires de plus grande superficie mais demeurerait une aire protégée.



Options 2.4 – Aire marine protégée (Québec & Fédéral)

- Décembre 2011: le gouvernement du Québec annonce la conclusion d'un accord intergouvernemental relatif à la réalisation d'une étude concernant une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine;
- L'étude, coordonnée par le MDDELCC et l'Agence Parcs Canada, a été réalisé en partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) pour le volet écologique et social, Pêches et Océans Canada pour le volet économique et le bureau d'études Cultura pour le volet patrimonial;
- Février 2014: les résultats des différents rapports ont été présentés au comité consultatif rassemblant des représentants des différents secteurs des Îles-de-la-Madeleine;
- Janvier 2015: les études exhaustives ont été rendues publiques sur le site Internet du MDDELCC;
- Des discussions ont cours entre les deux gouvernements pour évaluer les différentes options concernant la poursuite des travaux.



Options 2.4 – Aire marine protégée (Québec & Fédéral)

